

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 7 mai 2019

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle des Loisirs au 174, Saint-Jean-Baptiste à Oka, à 19 h 02, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Joëlle Larente
Jérémy Bourque
Jules Morin
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,
Mme Annick Mayer
La directrice des finances, Mme Annie Chardola
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme,
M. Charles-Élie Barrette

Absences motivées :

Madame la conseillère Stéphanie Larocque
Monsieur le conseiller Jean-François Girard

Dans la salle : 21 personnes.

Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, monsieur le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon

Monsieur le maire Pascal Quevillon apporte des précisions sur différents sujets, à savoir :

- Le renoncement des aides financières provenant du Fonds Chantier Canada Québec et le Programme Infrastructures Québec Municipalités pour la mise à niveau et l'agrandissement de la capacité de l'usine de production d'eau potable;
- La demande au ministère des Transports pour l'aménagement du carrefour giratoire;
- L'acquisition de la Maison des jeunes d'Oka.

2019-05-151 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT le retrait à l'ordre du jour de l'item 6.12 - *Mandat à la directrice générale – Vente pour taxes;*

CONSIDÉRANT l'ajout d'un item au point 14.1 de l'ordre du jour, comme suit :

- 14.1 Achat de 12 billets à 20 \$ chacun pour le souper-bénéfice au profit du Fonds d'indemnisation des sinistrés des inondations des Laurentides 2019 organisé par MM. Éric Verville et Joey Benoit le 16 mai 2019, à la Cabane à sucre Lalande de Saint-Eustache

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance ordinaire du 7 mai 2019
1.2 Point d'information générale du maire, M. Pascal Quevillon

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 **Ministère de la Famille**
Lettre annonçant le versement d'une subvention à la Municipalité d'Oka au montant de 12 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour l'élaboration de la Politique familiale municipale.
- 4.2 **Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités**
Lettre annonçant, que conformément à un engagement énoncé dans le cadre du budget 2019, le gouvernement du Canada fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.
- 4.3 **MRC de Deux-Montagnes**
Adoption du premier projet de règlement no SADR-2019 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Deux-Montagnes.
- 4.4 **Société d'histoire d'Oka**
Remerciements pour la subvention de 3 000 \$.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes payés et à payer

- 6.2 Dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement 2019-202 modifiant le Règlement 2018-184 afin de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$
- 6.3 Paiement de la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019 au montant de 738 964 \$, payable en deux versements
- 6.4 Paiement de la contribution municipale provisoire pour l'année 2019 à l'Autorité régionale de transport métropolitain au montant total de 112 049 \$, payable en deux versements égaux
- 6.5 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 6.6 Autorisation à la directrice des finances d'agir à titre de responsable des services électroniques à Revenu Québec
- 6.7 Acceptation de l'offre de service de la firme Goudreau Poirier inc. pour la reddition de comptes au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 6.8 Acceptation finale de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
- 6.9 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2019 – Parc national d'Oka
- 6.10 Versement d'une aide financière du Groupe Élite de musique de l'École secondaire d'Oka au montant de 100 \$
- 6.11 Versement d'une aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes au montant de 250 \$ en soutien à la réalisation de la 5^e soirée Okasion du Groupement des Entrepreneurs d'Oka (GEO)
- ~~6.12 Mandat à la directrice générale – Vente pour taxes~~

7. URBANISME

- 7.1 Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme
- 7.2 Demande de dérogation mineure (DM-2019-03-01) pour le 8, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 699 213, matricule 5936-84-2720) : Régularisation de la marge latérale droite
- 7.3 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 12, rue du Dériveur (lot 5 700 144, matricule 5240-40-9072) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 7.4 Demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par la résolution numéro 2018-09-275 pour le 257, rue des Anges (lot 5 700 419, matricule 5835-38-1485) : Modification de la couleur du revêtement extérieur du bâtiment accessoire
- 7.5 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 316, rue Girouard (lot 5 700 307, matricule 5735-99-4867) : Démolition du bâtiment principal, des bâtiments accessoires et constructions accessoires
- 7.6 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 316, rue Girouard (lot 5 700 307, matricule 5735-99-4867) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 7.7 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 142, rue des Cèdres (lot 5 700 663, matricule 5836-80-6409) : Démolition du bâtiment principal
- 7.8 Octroi d'un contrat à l'entreprise Les solutions Spacesaver inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de rangement de dossiers, ainsi que tous ses accessoires, au montant de 11 876,20 \$ plus les taxes applicables
- 7.9 Octroi d'un contrat à l'entreprise Rolais Électrique inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une borne de recharge intelligente de type EV-duty smart-pro avec piédestal double, ainsi que tous ses accessoires, au montant de 14 451,78 \$ plus les taxes applicables

- 7.10 Octroi d'un contrat à la firme Huu-Tin Nguyen, architecte pour la réalisation des plans de reconstruction de l'entrée arrière de la Mairie au montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables
- 7.11 Acceptation de la demande de modification no DOC-A04 présentée par l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque au montant de 7 803,43 \$ plus les taxes applicables
- 7.12 Adoption de la Politique Municipalité amie des aînés
- 7.13 Création d'un comité de pilotage relatif au dossier de la Politique familiale municipale (PFM)

8. TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 FCCQ et PIQM - Renonciation aux aides financières pour la mise à niveau et l'agrandissement de la capacité de l'usine de production d'eau potable suivant l'impossibilité de la Municipalité d'Oka à réaliser les travaux avant l'échéance du 31 décembre 2020
- 9.2 Autorisation au directeur des services techniques à entreprendre les démarches nécessaires dans le dossier d'alimentation en eau potable afin d'obtenir des aides financières des paliers gouvernementaux

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Inscription de la Municipalité à la Fête des voisins 2019
- 10.2 Versement d'une aide financière dans le cadre de la Politique d'aide financière jeunesse élite sportive à deux athlètes okoïsis au montant total de 450 \$
- 10.3 Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

11. COMMUNICATIONS ET TOURISME

- 11.1 Rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme
- 11.2 Embauche de deux préposés(es) au bureau d'accueil touristique pour la saison 2019

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Dépôt du rapport annuel 2018 du service de la sécurité incendie d'Oka de la Municipalité d'Oka
- 12.2 Adoption du bilan 2018 des réalisations des actions liées au schéma de couverture de risques de la MRC de Deux-Montagnes
- 12.3 Achat de radios pour le système de radiocommunication mobile P25 au montant de 19 741,99 \$ plus les taxes applicables

13. AFFAIRES DU CONSEIL

- 13.1 Demande au ministère des Transports du Québec pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du chemin d'Oka (Route 344) et du rang Sainte-Sophie
- 13.2 Demandes des citoyens à la Sûreté du Québec suivant la présentation de la Politique *Municipalité amie des aînés* (MADA)
- 13.3 Demande à Santé Canada de réviser le processus des demandes de certification quant à la production de cannabis à des fins médicales
- 13.4 Appui à la proposition de Tricentris concernant la consigne de bouteilles de vin
- 13.5 Promesse d'achat de la Municipalité d'Oka pour l'acquisition de la Maison des jeunes d'Oka, située au 39, rue Saint-Jacques à Oka (lots 5 700 706 et 6 153 352) pour un montant maximal de 125 000 \$

14. AUTRES SUJETS

- 14.1 Achat de 12 billets à 20 \$ chacun pour le souper-bénéfice au profit du Fonds d'indemnisation des sinistrés des inondations des Laurentides 2019 organisé par MM. Éric Verville et Joey Benoit le 16 mai 2019, à la Cabane à sucre Lalande de Saint-Eustache

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-05-152 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 soit adopté, en y apportant la correction suivante à la résolution 2019-04-121, soit d'ajouter la mention suivante : « QUE cette dépense soit affectée à l'excédent accumulé non-affecté ».

ADOPTÉE

2019-05-153 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2019 soit adopté.

ADOPTÉE

Correspondance

- 1. Ministère de la Famille**
Lettre annonçant le versement d'une subvention à la Municipalité d'Oka au montant de 12 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour l'élaboration de la Politique familiale municipale.
- 2. Ministère de l'Infrastructure et des Collectivités**
Lettre annonçant, que conformément à un engagement énoncé dans le cadre du budget 2019, le gouvernement du Canada fournira un supplément de 2,2 milliards de dollars au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.
- 3. MRC de Deux-Montagnes**
Adoption du premier projet de règlement no SADR-2019 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Deux-Montagnes.
- 4. Société d'histoire d'Oka**
Remerciements pour la subvention de 3 000 \$.

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 08.

Les questions posées concernent le programme de subvention du ministère de la Sécurité publique ainsi que les items 7.3, 9.1, 9.2 et 13.5 de l'ordre du jour.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 17.

2019-05-154 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les factures à payer au 7 mai 2019 au montant de 827 104,72 \$, les factures payées au 7 mai 2019 au montant de 625 810,22 \$ et les salaires nets du 3 avril 2019 au 1^{er} mai 2019 (personnel et Conseil) au montant de 148 547,52 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Marie Daoust, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

2019-05-155 Dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre concernant le Règlement 2019-202 modifiant le Règlement 2018-184 afin de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accepte le dépôt du certificat de la directrice générale sur la tenue du registre le 23 avril 2019 concernant le Règlement 2019-202 modifiant le Règlement 2018-184 afin de modifier les sommes allouées aux bâtiments de loisirs et aux infrastructures pour un montant de 252 454 \$.

ADOPTÉE

2019-05-156 Paiement de la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019 au montant de 738 964 \$, payable en deux versements

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil autorise le paiement de la contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2019 au montant de 738 964 \$ selon la modalité de paiement en deux versements, soit :

- 369 482 \$ le 30 juin 2019;
- 369 482 \$ le 31 octobre 2019;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2019-05-157 Paiement de la contribution municipale provisoire pour l'année 2019 à l'Autorité régionale de transport métropolitain au montant total de 112 049 \$, payable en deux versements égaux

CONSIDÉRANT la contribution municipale provisoire à défrayer à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2019;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le paiement de la contribution municipale provisoire pour l'année 2019 à l'Autorité régionale de transport métropolitain au montant annuel de 112 049 \$, payable en deux versements égaux de 56 024,50 \$, les 15 mai et 15 août 2019;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2019-05-158 Adoption de la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat telle que présentée;

QUE conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec, ladite procédure sera accessible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2019-05-159 Autorisation à la directrice des finances d'agir à titre de responsable des services électroniques à Revenu Québec

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil autorise la directrice des finances de la Municipalité d'Oka (NEQ 8831851033), Mme Annie Chardola :

- à inscrire la Municipalité d'Oka aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité d'Oka à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité d'Oka à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités de la responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité d'Oka et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

2019-05-160 Acceptation de l'offre de services de Goudreau Poirier inc. pour la reddition de comptes au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

CONSIDÉRANT les modalités relatives à la reddition de comptes prévu au Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'octroi d'une aide financière à la Municipalité d'Oka dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Goudreau Poirier inc. pour la reddition de comptes des travaux relatifs au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 pour un montant maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de la firme Goudreau Poirier inc. pour la reddition de comptes des travaux relatifs au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 pour un montant maximum de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-05-161 **Acceptation finale de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-02-40 approuvant le contenu et l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ainsi que l'envoi de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est engagée à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 2016-03-65, 2016-10-79 et 2019-01-18 apportant des modifications à la programmation des travaux pour le versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence 2014-2018;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la programmation de travaux finale par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports tel que soumis le 14 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit compléter le processus de reddition de comptes finale tel qu'exigé au programme TECQ 2014-2018 six mois suivant l'avis transmis par le ministère lui demandant de déposer la reddition de compte finale;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil approuve la reddition de compte finale relative au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) préparée par la directrice des finances en date du 18 avril 2019;

QUE ce Conseil autorise la directrice générale à signer tout document permettant de toucher la retenue finale inscrite au calendrier de versements, soit :

- le Sommaire des investissements nets comptabilisés pour le seuil;
- l'Attestation de la reddition de comptes finale;
- l'Attestation du directeur général concernant le respect des lois, règlements et normes.

ADOPTÉE

2019-05-162 Autorisation de signature d'une entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2019 – Parc national d'Oka

CONSIDÉRANT une demande du parc national d'Oka à l'effet d'obtenir les services de 2 policiers cadets;

CONSIDÉRANT que les services de cadets sont offerts par la Sûreté du Québec via une entente de partenariat;

CONSIDÉRANT qu'une telle entente peut intervenir entre la Sûreté du Québec et une municipalité ou une MRC;

CONSIDÉRANT que le parc national d'Oka s'est engagé à payer la facture pour les services fournis par les cadets;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec pour le parc national d'Oka pour l'été 2019 ainsi que tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-163 Versement d'une aide financière au Groupe Élite de musique de l'École secondaire d'Oka au montant de 100 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Groupe Élite de musique de l'École secondaire d'Oka pour financer sa participation au Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec à Sherbrooke qui aura lieu au courant du mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture datée du 2 mai 2019;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière au montant de 100 \$ au Groupe Élite de musique de l'École secondaire d'Oka pour financer sa participation au Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec suivant la recommandation de la responsable du service des loisirs;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

2019-05-164 Versement d'une aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Deux-Montagnes au montant de 250 \$ en soutien à la réalisation de la 5^e soirée Okasion du Groupement des Entrepreneurs d'Oka (GEO)

CONSIDÉRANT que le Groupement des Entrepreneurs d'Oka (GEO) est un comité d'action qui s'est formé suite à une rencontre de concertation qui a eu lieu en 2015 entre la Municipalité d'Oka, la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes et les entreprises d'Oka;

CONSIDÉRANT que le mandat du GEO est de valoriser les richesses du territoire okoï et de mettre de l'avant l'offre commerciale qui contribue au développement économique et au rayonnement touristique de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que le GEO a adressé une correspondance au Conseil municipal concernant une demande de contribution d'aide financière pour soutenir la réalisation de la 5^e soirée Okasion prévue le jeudi 6 juin 2019, de 17 h à 19 h, à l'Abbaye d'Oka;

CONSIDÉRANT que le plan de partenariat présenté contient deux propositions, soit une à 250 \$ et l'autre à 500 \$;

CONSIDÉRANT que tous les entrepreneurs, artistes, artisans et organismes à but non lucratif de la Municipalité d'Oka seront invités à cette soirée de réseautage exclusive;

CONSIDÉRANT que la soirée Okasion permettra aux entrepreneurs présents de se prononcer sur leurs besoins et intérêts pour 2019-2020;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte de verser 250 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie MRC de Deux-Montagnes à titre d'aide financière pour la réalisation de la 5^e soirée Okasion du Groupement des Entrepreneurs d'Oka (GEO);

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service de l'urbanisme

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel du service de l'urbanisme.

2019-05-165 Demande de dérogation mineure (DM-2019-03-01) pour le 8, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 699 213, matricule 5936-84-2720) Régularisation de la marge latérale droite

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au service de l'urbanisme le 25 février 2019 pour régulariser des travaux déjà exécutés et ayant été effectués de bonne foi concernant l'implantation du bâtiment accessoire qui est situé à 0,69 m de la limite de propriété latérale droite au lieu du minimum requis de 1 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 4.2 du Règlement numéro 2013-113 portant sur les dérogations mineures, il est stipulé qu'une dérogation mineure peut être accordée dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que la nature et les effets de la dérogation mineure respectent les dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure proposée par le requérant du 8, rue Saint-Jean-Baptiste (lot 5 699 213) pour régulariser l'implantation du bâtiment accessoire qui est situé à 0,69 m de la limite de propriété latérale droite au lieu du minimum requis de 1 m, et ce, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur du mur latéral droit soit changé pour un revêtement incombustible.

ADOPTÉE

2019-05-166 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 12, rue du Dériveur (lot 5 700 144, matricule 5240-40-9072) : Nouvelle construction unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 5 avril 2019 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 12, rue du Dériveur (lot 5 700 144) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2019-05-167 Demande de modification du plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par la résolution numéro 2018-09-275 pour le 257, rue des Anges (lot 5 700 419, matricule 5835-38-1485) : Modification de la couleur du revêtement extérieur du bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 9 avril 2019 pour la modification de la couleur du revêtement extérieur du bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 21 août 2018;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une deuxième fois au CCU lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 257, rue des Anges (lot 5 700 419) pour la modification de la couleur du revêtement extérieur du bâtiment accessoire.

ADOPTÉE

2019-05-168 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 316, rue Girouard (lot 5 700 307, matricule 5735-99-4867) : Démolition du bâtiment principal, des bâtiments accessoires et constructions accessoires

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 8 avril 2019 pour la démolition du bâtiment principal, des bâtiments accessoires et constructions accessoires;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 316, rue Girouard (lot 5 700 307) pour la démolition du bâtiment principal, des bâtiments accessoires et constructions accessoires.

ADOPTÉE

2019-05-169 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 316, rue Girouard (lot 5 700 307, matricule 5735-99-4867) : Nouvelle construction unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 8 avril 2019 pour la démolition du bâtiment principal, des bâtiments accessoires et constructions accessoires;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 316, rue Girouard (lot 5 700 307) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée.

ADOPTÉE

2019-05-170 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 142, rue des Cèdres (lot 5 700 663, matricule : 5836-80-6409) Démolition du bâtiment principal

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée au service de l'urbanisme le 27 mars 2019 pour la démolition du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée une première fois au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion régulière tenue le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux Règlements de zonage numéro 2016-149, de lotissement numéro 2016-150 et de construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par le requérant du 142, rue des Cèdres (lot 5 700 663) pour la démolition du bâtiment principal.

ADOPTÉE

2019-05-171 Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Solutions Spacesaver inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de rangement de dossiers ainsi que tous ces accessoires, au montant de 11 965,43 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Solutions Spacesaver inc. a présenté une offre de service complet proposant la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de rangement ainsi que tous ces accessoires, et en plus d'exécuter la conversion des dossiers;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Les solutions Spacesaver inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un système de rangement de dossiers ainsi que tous ces accessoires, au montant de 11 965,43 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur période de 10 ans.

ADOPTÉE

2019-05-172 Octroi d'un contrat à l'entreprise Rolais Électrique inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une borne de recharge intelligente de type EV-duty smart-pro avec piédestal double ainsi que tous ses accessoires, au montant de 14 451,78 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que l'entreprise Rolais Électrique inc. a présenté une offre de service complète proposant la fourniture, la livraison et l'installation d'une borne de recharge intelligente de type EV-duty smart-pro avec piédestal double, ainsi que tous ses accessoires;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie le contrat à l'entreprise Rolais Électrique inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une borne de recharge intelligente de type EV-duty smart-pro avec piédestal double ainsi que tous ses accessoires, au montant de 14 451,78 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée à l'excédent accumulé non-affecté.

ADOPTÉE

2019-05-173 Octroi d'un contrat à la firme Huu-Tin Nguyen, architecte, pour la réalisation des plans de reconstruction de l'entrée arrière de la Mairie au montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la firme Huu-Tin Nguyen, architecte, a soumis une offre de service pour la réalisation des plans de reconstruction de l'entrée arrière de la Mairie;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie un contrat à la firme Huu-Tin Nguyen, architecte, pour la réalisation des plans de reconstruction de l'entrée arrière de la Mairie au montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée à l'excédent accumulé non affecté;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2019-05-174 Acceptation de la demande de modification numéro DOC-A04 présentée par l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque au montant de 7 803,43 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-417 octroyant un contrat à l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque;

CONSIDÉRANT que des items supplémentaires doivent être ajoutés aux travaux réalisés, comme suit :

- Peinturer les murs, le plafond, l'escalier et la rampe d'escalier du corridor d'accès aux employés;
- Fourniture et installation d'un tapis dans les escaliers du corridor d'accès aux employés;
- Fourniture et installation de deux trappes d'accès pour boîtier électrique dans la toilette publique;
- Fourniture et installation d'une trappe d'accès pour conduite d'eau dans la toilette publique;
- Fourniture et installation d'une trappe d'accès pour boîtier électrique dans la bibliothèque;
- Élargissement des marches du podium;
- Modification de la serrure de la porte 108;
- Fourniture et installation de panneaux séparateurs dans la toilette publique;
- Fourniture et installation d'un revêtement en marmoléum dans le local 103;
- Modification du mur de la chute à livre;
- Fourniture et installation d'une prise électrique dans le coin café;
- Modification du type de lavabo dans la toilette publique;
- Fourniture et installation d'une colonnette pour le podium;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte la demande de modification numéro DOC-A04 présentée par l'entreprise Construction Jarco inc. pour le projet de réaménagement de la salle de la Mairie en bibliothèque au montant de 7 803,43 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée à l'excédent accumulé non affecté;

QUE le directeur général adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2019-05-175 Adoption de la Politique Municipalité amie des aînés 2020-2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT qu'après avoir dressé le portrait de la population dans notre milieu, une tendance accentuée vers le vieillissement de la population a clairement été démontrée;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite continuer à développer un milieu de vie favorable à l'épanouissement des aînés de son territoire;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil adopte la Politique Municipalité amie des aînés 2020-2025;

QU'une copie de ladite Politique soit transmise au ministère de la Famille.

ADOPTÉE

2019-05-176 Création d'un comité de pilotage relatif au dossier de la Politique familiale municipale (PFM)

CONSIDÉRANT que le Conseil a désigné Madame Stéphanie Larocque, conseillère du district de la Pointe-aux-Anglais, et Monsieur Jules Morin, conseiller du district de la Rive, à titre d'élus responsables du dossier de la Politique familiale municipale (PFM) aux termes des résolutions numéro 2018-09-285 et 2018-10-311;

CONSIDÉRANT que le Conseil a désigné Monsieur Charles-Élie Barrette, directeur du service de l'urbanisme, à titre de représentant du dossier de la PFM aux termes de la résolution 2018-09-285;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a déposé une demande d'aide financière afin de soutenir sa démarche de la Politique familiale municipale le 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Famille a confirmé l'octroi de l'aide financière le 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite créer un comité de pilotage relatif au dossier de la Politique familiale municipale, tel que prévu dans la démarche PFM;

CONSIDÉRANT que ce comité doit être constitué des sièges suivants, à savoir :

- Trois sièges doivent être réservés à des citoyens;
- Deux sièges doivent être réservés aux élus responsables du dossier de la PFM;
- Un siège doit être réservé au représentant du dossier de la PFM de la Municipalité;
- Un siège doit être réservé à la responsable du service des loisirs et de la culture;
- Un siège doit être réservé à un organisme communautaire en lien avec la famille, ou les jeunes;
- Un siège doit être réservé à un service de garde ou un milieu scolaire;
- Un siège doit être réservé à un service du réseau de la santé.

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil autorise la création du comité de pilotage relatif au dossier de la Politique familiale municipale (PFM) et désigne la constitution des sièges suivants :

- Trois sièges doivent être réservés à des citoyens;
- Deux sièges doivent être réservés aux élus responsables du dossier de la PFM;
- Un siège doit être réservé au représentant du dossier de la PFM de la Municipalité;
- Un siège doit être réservé à la responsable du service des loisirs et de la culture;
- Un siège doit être réservé à un organisme communautaire en lien avec la famille ou les jeunes;
- Un siège doit être réservé à un service de garde ou un milieu scolaire;
- Un siège doit être réservé à un service du réseau de la santé.

ADOPTÉE

2019-05-177 FCCQ et PIQM - Renonciation aux aides financières pour la mise à niveau et l'agrandissement de capacité de l'usine de production d'eau potable suivant l'impossibilité de la Municipalité d'Oka à réaliser les travaux avant l'échéance du 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT les deux aides financières accordées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit Fonds Chantier Canada Québec (FCCQ) sous le volet 1.1 au montant de 2.3 M en 2010 ainsi que le Programme Infrastructure Québec Municipalité (PIQM) sous le volet 1.4 au montant de 1.4 M en 2011;

CONSIDÉRANT que les travaux compris dans le programme Fonds Chantier Canada Québec portant sur la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable doivent être terminés au plus tard le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que ces travaux ne pourront en aucun cas être terminés avant cette date du 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le dépassement de cette date entraîne la perte de l'aide financière ce qui représente un risque financier trop important pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les travaux compris dans le Programme Infrastructure Québec Municipalité doivent porter sur l'accroissement de capacité de l'usine de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a choisi d'aller de l'avant avec un scénario différent de celui auxquels les deux aides financières portent, soit en maintenant les deux sources d'approvisionnement actuelles en eau potable;

CONSIDÉRANT que l'acquisition des puits au parc national d'Oka est en cours présentement et enclenchera un délai supplémentaire de quelques mois;

CONSIDÉRANT que cette acquisition est nécessaire à la définition du projet global de la mise à niveau des installations d'eau potable;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que la Municipalité d'Oka renonce aux deux aides financières reçues, soit Fonds Chantier Canada Québec sous le volet 1.1 au montant de 2.3 M en 2010 ainsi que le Programme Infrastructure Québec Municipalité sous le volet 1.4 au montant de 1.4 M en 2011;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2019-05-178 Autorisation au directeur des services techniques à entreprendre des démarches nécessaires dans le dossier d'alimentation de l'eau potable afin d'obtenir des aides financières des paliers gouvernementaux

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques à entreprendre les démarches nécessaires dans le dossier d'alimentation de l'eau potable afin d'obtenir des aides financières des différents paliers gouvernementaux;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2019-05-179 Inscription de la Municipalité à la Fête des voisins 2019

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'Oka de s'inscrire à la Fête des voisins qui se tiendra le 8 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka s'engage à faire la promotion de la Fête des voisins 2019;

CONSIDÉRANT que l'organisation d'une fête relève uniquement de l'initiative des voisins;

CONSIDÉRANT que la Fête des voisins contribue au rapprochement des voisins et au développement d'un esprit de voisinage chaleureux;

CONSIDÉRANT qu'une Fête des voisins peut être tenue dans la rue, un parc, la cour d'une maison, une salle commune ou la cour d'un immeuble;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise l'inscription de la Municipalité d'Oka à la Fête des voisins qui se tiendra dans les villes et municipalités du Québec le 8 juin 2019.

ADOPTÉE

2019-05-180 Versement d'une aide financière dans le cadre de la Politique d'aide financière jeunesse élite sportive à deux athlètes okoïes au montant total de 450 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu deux demandes d'aide financière dans le cadre de la Politique d'aide financière jeunesse élite sportive qui ont été acceptées par le comité sports, loisirs et familles;

CONSIDÉRANT que M. Charles Riquier, athlète en natation, a représenté Oka au niveau provincial;

CONSIDÉRANT que Mlle Anabel Sarrazin, athlète en cheerleading, a représenté Oka au niveau national;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE ce Conseil accepte de verser une aide financière à M. Charles Riquier au montant de 150 \$ ainsi qu'à Mme Anabel Sarrazin au montant de 300 \$ suivant la recommandation du comité sports, loisirs et familles;

QUE cette dépense soit imputée à l'excédent de fonctionnement affecté - Élite sportive.

ADOPTÉE

2019-05-181 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil maintienne la gratuité du service de bibliothèque pour ses citoyens et dépose au ministère de la Culture et des Communications une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonome;

QUE la Municipalité confirme également son engagement à financer la totalité du projet;

QUE ce Conseil désigne Mme Marie-Ève Maillé, responsable du service des loisirs et de la culture, à titre de personne responsable et interlocutrice de la Municipalité d'Oka dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme

Le conseiller Yannick Proulx présente le rapport mensuel pour le service des communications et du tourisme.

2019-05-182 Embauche de deux préposés(es) au bureau d'accueil touristique pour la saison 2019

CONSIDÉRANT les besoins en matière de tourisme pour le bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT que le processus d'embauche et le mandat de supervision sont confiés à Tourisme Basses-Laurentides par l'entremise d'une entente de gestion suivant la résolution 2019-03-108;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil autorise la directrice générale à procéder à l'embauche des deux candidats(es) retenus(es) pour les postes de préposé(e) au bureau d'accueil touristique saison estivale 2019, et ce, lorsque le processus d'embauche sera complété.

ADOPTÉE

2019-05-183 Dépôt du rapport annuel 2018 du service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Oka

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil accepte le dépôt du rapport annuel 2018 du service de la sécurité incendie de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2019-05-184 Adoption du bilan 2018 des réalisations des actions liées au schéma de couverture de risques de la MRC de Deux-Montagnes

Sur la proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil adopte le bilan 2018 des réalisations des actions liées au schéma de couverture de risques de la MRC de Deux-Montagnes, conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité des incendies du Québec.

ADOPTÉE

2019-05-185 Achat de radios pour le système de radiocommunication mobile P25 au montant de 19 741,99 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Pointe-Calumet relative à l'accès du Réseau P25 pour le système de radiocommunication mobile p25;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir les radios reliées aux opérations de télécommunication P25;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour les 4 radios mobiles duplexes, à savoir :

- Auclair et Landry 5 860 \$ plus taxes applicables (usagé);
- S.R.A.D. communication 8 140 \$ plus taxes applicables (neuf);

CONSIDÉRANT la soumission de S.R.A.D. communication pour l'achat de 6 radios portatives simplexe au montant de 9 429 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour l'achat de 3 radios portatives duplexe, à savoir :

- Auclair et Landry 2 219,02 \$ plus taxes applicables;
- S.R.A.D. communication 5 859 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT les frais d'installation de la firme GBN au montant de 2 233,97 \$ plus taxes plus taxes applicables;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise l'achat de :

- 4 radios mobiles duplexes au montant de 5 860 \$ plus les taxes applicables auprès d'Auclair et Landry;
- 6 radios portatives simplexes au montant de 9 429 \$ auprès S.R.A.D. communication;
- 3 radios portatives duplexes au montant de 2 219,02 \$ plus les taxes applicables auprès d'Auclair et Landry;

QUE ce Conseil consent à défrayer les coûts reliés aux frais d'installation de 2 233,97 \$ plus les taxes applicables, plus les frais afférents à la programmation de 7 radios duplexes;

QUE ces dépenses soient affectées au fonds de roulement sur une période de 5 ans;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur du service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

2019-05-186 Demande au ministère des Transports du Québec pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du chemin d'Oka (Route 344) et du rang Sainte-Sophie

CONSIDÉRANT que l'intersection du chemin d'Oka et du rang Sainte-Sophie est un point névralgique pour la circulation qui converge vers Mirabel, Oka et les environs;

CONSIDÉRANT que notre région est reconnue pour ses attraits touristiques qui attirent de nombreux visiteurs chaque année, notamment en période estivale pour les visiteurs du parc national d'Oka, de l'Abbaye d'Oka et à l'automne pour l'autocueillette;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes adressées à la Municipalité d'Oka pour améliorer la signalisation à l'intersection du rang Sainte-Sophie et du chemin d'Oka (route 344);

CONSIDÉRANT que les statistiques démontrent que l'aménagement du carrefour giratoire à l'intersection du chemin d'Oka et de l'autoroute 640 a grandement contribué à une diminution d'accidents de la route;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection du rang Sainte-Sophie et du chemin d'Oka permettrait une circulation plus fluide pour les utilisateurs;

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil demande au ministère des Transports du Québec d'aménager un carrefour giratoire à l'intersection du rang Sainte-Sophie et du chemin d'Oka (route 344).

ADOPTÉE

2019-05-187 Demandes des citoyens à la Sûreté du Québec suivant la présentation de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA)

CONSIDÉRANT la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) entreprise par la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette démarche la Municipalité a pour objectifs, entre autres, d'identifier les besoins de ses aînés et de se doter d'un outil de planification afin de répondre aux besoins des aînés en élaborant une politique et un plan d'action;

CONSIDÉRANT que les aînés représentent 19 % de la population oquoise;

CONSIDÉRANT que, selon les statistiques, les aînés représentent 9 % des victimes de crime;

CONSIDÉRANT les sondages, tables de discussion, consultation du milieu et séance d'information qui ont lieu afin d'identifier les actions susceptibles de répondre aux besoins des aînés de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT que suivant ses rencontres, les aînés ont fait part de leurs préoccupations quant à leur sécurité, à savoir :

- suivant la légalisation du cannabis, de plus en plus de voitures sont présentes sur le territoire d'Oka;
- traverses piétonnières non adaptées;
- des cyclistes arrivent à grande vitesse sur le quai municipal;
- un sentiment d'insécurité règne devant l'église le soir, notamment à cause de la présence de comportements et d'usages qui peuvent être intimidants;
- la présence de chiens sans laisse affecte le sentiment de sécurité des usagers du quai et des parcs municipaux;
- des véhicules circulent à grande vitesse sur la route 344 et proche du quai municipal;
- le manque de présence policière à Oka.

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes adressées lors des rencontres du comité de la sécurité publique afin d'avoir une plus grande présence policière sur le territoire d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil demande à la Sûreté du Québec de pallier à ses préoccupations afin de rassurer les aînés de la Municipalité d'Oka;

QUE ce Conseil demande à la Sûreté du Québec une plus grande présence sur le territoire et voir l'application des règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec, tel que le règlement sur la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ainsi que le Code de la sécurité routière.

ADOPTÉE

2019-05-188 Demande à Santé Canada de réviser le processus des demandes de certification quant à la production de cannabis à des fins médicales

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le cannabis* et sa réglementation permettent à Santé Canada d'octroyer des certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle;

CONSIDÉRANT que Santé Canada autorise jusqu'à quatre (4) détenteurs de certificat d'inscription, à produire du cannabis à des fins médicales, à une même adresse, ce qui peut représenter un nombre considérable de plants;

CONSIDÉRANT que Santé Canada n'impose aucune exigence particulière en fonction de la quantité de plants autorisés au certificat; ·

CONSIDÉRANT que Santé Canada émet des certificats sans tenir compte de la réglementation municipale d'urbanisme et sans consulter au préalable la municipalité concernée;

CONSIDÉRANT que la production de cannabis exige de grandes quantités d'eau, d'électricité et qu'elle génère beaucoup d'humidité et des odeurs nauséabondes;

CONSIDÉRANT que la culture à grande échelle, dans un bâtiment inapproprié qui n'est pas conçu et construit à cette fin, contribue à accentuer les nuisances et les risques au niveau de la sécurité et entraîne une détérioration importante du bâtiment et par conséquent une perte de valeur foncière;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun mécanisme en place actuellement pour informer les municipalités et les corps de police qui les desservent de l'émission de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les municipalités apprennent l'existence des lieux de production que suite à des plaintes du public, les obligeant ainsi à faire enquête et à prendre des recours en cas de contravention à la réglementation, avec les coûts qui y sont associés et que la présence d'une telle production engendre de l'inquiétude et de l'insécurité de la part du voisinage;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, Santé Canada offre peu d'empressement à collaborer avec les municipalités et les corps de police pour la transmission des renseignements nécessaires aux enquêtes;

CONSIDÉRANT que les interventions et les dossiers qui ont été judiciairisés au cours de la dernière année démontrent que le processus d'examen des demandes de certificat d'inscription par Santé Canada doit être resserré afin que l'objectif de la loi et la réglementation ne soit pas détourné;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil demande à Santé Canada :

- De réviser, dans les plus brefs délais, le processus d'examen des demandes de certificats d'inscription de production de cannabis à des fins médicales pour consommation personnelle de façon à assujettir la délivrance à l'obtention préalable d'une attestation de conformité à la réglementation municipale;

- De transmettre aux municipalités une copie de tous les certificats d'inscription déjà émis sur leur territoire ainsi que ceux à venir;
- De revoir, dans les plus brefs délais, les critères pour l'octroi des certificats d'inscription afin que la Loi et sa réglementation ne soient pas détournées à mauvais escient;
- De considérer les municipalités et les corps de police comme des partenaires privilégiés dans le traitement des demandes de certificats d'inscription et dans la transmission d'informations.

ADOPTÉE

2019-05-189 Appui à la proposition de Tricentris concernant la consigne de bouteilles de vin

CONSIDÉRANT les pressions de certains groupes en faveur de l'implantation d'un système de consigne des bouteilles de vin;

CONSIDÉRANT que les centres de tri sont des joueurs clés dans le traitement et la valorisation des matières recyclables issues de la collecte sélective et que ce système a fait ses preuves depuis des décennies;

CONSIDÉRANT que tous les centres de tri ne sont pas tous outillés pour traiter le verre adéquatement;

CONSIDÉRANT que le verre fait partie des cinq matières recyclables visées par la charte des matières recyclables de Recyc-Québec;

CONSIDÉRANT que, selon une caractérisation réalisée en 2015-2016 par RecycQuébec et Éco Entreprises Québec (ÉEQ), 87 % des bouteilles de vin sont récupérées par la collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'un système de consigne n'est en fait qu'un système de transport des bouteilles et non un système de recyclage;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Plan Verre l'innovation de ÉEQ auquel 5 centres de tri, dont Tricentris, ont participé à tester de nouveaux équipements de traitement du verre et que ces projets pilotes, bien que prometteurs, nécessitent quelques investissements;

CONSIDÉRANT que le taux de recyclage du verre au Québec est désormais supérieur à 50 % et qu'il continuera de grimper;

CONSIDÉRANT que les investissements requis pour améliorer le traitement du verre en centres de tri représentent une infime portion des coûts liés à la mise en place d'une consigne sur les bouteilles de vin;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée en 2015 par la société LIDO Intelligence Supply Chain qui stipule que l'instauration de la consigne représenterait des coûts de 250 millions \$ sur 5 ans;

CONSIDÉRANT que la récupération et le recyclage du verre ont beaucoup évolué au Québec depuis la fermeture de Klareco en 2013;

CONSIDÉRANT que le Québec a développé toute une expertise en transformation du verre depuis quelques années, notamment les usines de Bellemarre à Trois-Rivières, de 2M à St-Jean-sur Richelieu, de Tricentris à Lachute et de Verglass à Mirabel;

CONSIDÉRANT les avancées importantes réalisées au cours des dernières années en transformation du verre, par exemple l'utilisation de poudre de verre comme ajout cimentaire, la fabrication de dalles

incorporant du verre les recherches portant sur l'utilisation du verre dans l'asphalte, la fabrication de verre cellulaire ou de silice précipitée;

CONSIDÉRANT la valeur de l'expertise acquise par les entreprises québécoises en transformation du verre issu de la collecte sélective et de son apport à l'économie circulaire;

CONSIDÉRANT la participation de Tricentris à plusieurs projets de recherche en valorisation du verre en collaboration avec l'Université de Sherbrooke, l'Université Laval, l'ETS, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue contribuant ainsi à augmenter la valeur ajoutée du verre recyclé;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de la poudre de verre dans les bétons est désormais certifiée CSA;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du verre micronisé dans le béton contribue à diminuer de manière importante les émissions de gaz à effet de serre liées aux cimenteries;

CONSIDÉRANT que selon les données de 2015 de bacs+ et ÉEQ, les bouteilles de vin représentent 50 % du verre présent dans les bacs de recyclage;

CONSIDÉRANT qu'il convient de privilégier des solutions applicables à 100 % du verre;

CONSIDÉRANT qu'une consigne sur les bouteilles de vin rendrait tout investissement pour l'amélioration des procédés de tri et de transformation du verre non rentable et que l'enfouissement du verre non consigné deviendrait ainsi inévitable;

CONSIDÉRANT que Tricentris est un OBNL et de ce fait, ses décisions d'affaires n'ont pas pour objectif la recherche de profits mais plutôt le respect de sa mission environnementale et sociale;

CONSIDÉRANT que Tricentris dessert 230 municipalités représentant 2 millions d'habitants qui produisent chaque année 215 000 tonnes de matières recyclables;

CONSIDÉRANT que Tricentris traite 32 000 tonnes de verre par année;

CONSIDÉRANT que 77 % du verre traité par Tricentris est recyclé,

CONSIDÉRANT que Tricentris souhaite, dans le cadre de la réflexion sur l'implantation d'une consigne sur les bouteilles de vin, être considéré comme un important vecteur de solutions, traitant plus du tiers des matières recyclables du Québec;

CONSIDÉRANT que Tricentris suggère de nouveaux investissements publics afin d'améliorer la performance de tous les centres de tri québécois dans le traitement du verre;

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a été invité à consulter Tricentris dans le cadre de sa réflexion sur une consigne sur les bouteilles de vin à titre d'intervenant expert sur le conditionnement et la valorisation du verre issu de la collecte sélective,

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil appuie la position de Tricentris sur l'implantation d'un système de consigne de contenants à remplissage unique, plus spécifiquement les bouteilles de vin;

QUE cette résolution soit transmise à :

- Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- Monsieur Frédéric Potvin, directeur général de Tricentris;
- Monsieur Massimo Iezzi, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Monsieur Jasmin Savard, directeur général de l'Union des municipalités du Québec;
- Madame Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny et représentante de la Couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Monsieur Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, membre du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal et de sa Commission de l'environnement;
- Monsieur Pierre Charron, maire de la Ville de Saint-Eustache et membre du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Madame Marlène Cordato, mairesse de la Ville de Boisbriand et membre du Conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE

2019-05-190 Promesse d'achat de la Municipalité d'Oka pour l'acquisition de la Maison des jeunes d'Oka, située au 39, rue Saint-Jacques à Oka (lots 5 700 706 et 6 153 352) pour un montant maximal de 125 000 \$

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes d'Oka, personne morale sans but lucratif, est propriétaire des lots numéros 5 700 706, avec bâtisse dessus érigée, et 6 153 352, circonscription foncière de Deux-Montagnes, cadastre du Québec (ci-après « Immeubles »);

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes d'Oka a informé la Municipalité des difficultés financières auxquelles elle fait face, dont l'éventualité d'une potentielle faillite et de sa volonté de se départir des Immeubles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite que la Maison des jeunes d'Oka puisse continuer à dispenser des services et activités pour les jeunes okoïes et okoïses;

CONSIDÉRANT les discussions et l'entente intervenues entre la Municipalité et la Maison des jeunes d'Oka afin que la Municipalité se porte acquéreuse des Immeubles à des fins municipales;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite ainsi acquérir les Immeubles pour des fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT que la promesse de vente est sujette à diverses conditions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier un mandat à un notaire pour l'exécution de la promesse de vente;

Sur une proposition de la conseillère Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à finaliser les discussions avec la Maison des jeunes d'Oka afin de conclure les paramètres définitifs dans le

but que la Municipalité d'Oka achète l'immeuble du 39, rue St-Jacques à Oka (lots 5 700 706 et 6 153 352);

QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, une promesse de vente au montant maximum de 125 000,00 \$ en vue de l'acquisition des lots numéros 5 700 706, avec bâtisse dessus érigée, et 6 153 352, circonscription foncière de Deux-Montagnes, cadastre du Québec;

QUE ce Conseil autorise que la créance due par la Maison des jeunes d'Oka au montant de 32 983 \$ en regard du contrat de vente en date du 30 avril 2013, devant Me Yvon Cataphard, notaire à Saint-Joseph-du-Lac, soit radiée à toutes fins que de droit;

QUE ce Conseil mandate l'Étude des notaires Cataphard pour l'exécution de la promesse de vente et de l'acte de vente qui en découle;

QUE ce Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, l'acte de vente découlant de la promesse de vente une fois que toutes les conditions y énoncées soient réalisées;

QUE ce Conseil mandate la firme Prospec Nord, experte en bâtiment, pour l'inspection de l'immeuble visé par les présentes, sis sur le lot 5 700 706 pour un montant de 850 \$ taxes incluses;

QU'une fois la Municipalité d'Oka confirmée à titre de propriétaire des Immeubles visés par les présentes sis sur les lots 5 700 706 et 6 153 352, le Conseil autorise les travaux de démolition de la fondation de béton de l'immeuble sis sur le lot 6 153 352 par l'entreprise Excavations Denis Dagenais inc. pour un montant de 11 250 \$ plus les taxes applicables;

QU'une fois la Municipalité d'Oka confirmée à titre de propriétaire des Immeubles visés par les présentes, le Conseil autorise les travaux d'entretien et de réparations pour un montant maximal de 15 000 \$ plus les taxes applicables;

QU'une fois la Municipalité d'Oka confirmée à titre de propriétaire des Immeubles visés par les présentes, le Conseil autorise la directrice générale à souscrire les assurances en conséquence pour lesdits immeubles;

QUE l'ensemble des dépenses prévues par la présente résolution soit imputé à l'excédent de fonctionnement accumulé non-affecté;

QUE ce Conseil autorise le maire, M. Pascal Quevillon, et la directrice générale, Mme Marie Daoust, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Oka, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-05-191 Achat de 12 billets à 20 \$ chacun pour le souper-bénéfice au profit du Fonds d'indemnisation des sinistrés des inondations des Laurentides 2019 organisé par MM. Éric Verville et Joey Benoit le 16 mai 2019, à la Cabane à sucre Lalande de Saint-Eustache

CONSIDÉRANT les récentes inondations survenues sur le territoire de la MRC des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT qu'un souper-bénéfice est organisé afin de venir en aide aux sinistrés des Laurentides;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil accepte de défrayer la somme de 240 \$ pour l'achat de 12 billets à 20 \$ chacun pour le souper-bénéfice au profit du Fonds d'indemnisation des sinistrés des inondations des Laurentides 2019 organisé par MM. Éric Verville et Joey Benoit le 16 mai 2019, à la Cabane à sucre Lalande de Saint-Eustache;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 54.

Des citoyens félicitent et remercient les membres du Conseil, le personnel de la Municipalité d'Oka et Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel, pour le travail accompli et la mise en place des mesures d'urgence lors des inondations.

Les questions posées au Conseil concernent la gestion des barrages, la construction de digues, les démarches à entreprendre pour le rehaussement des terrains, le ramassage des sacs de sable, la demande d'aménagement d'un carrefour giratoire, la circulation vers le site de matériaux secs G & R Recycling, le terrain derrière la Pépinière Dagenais ainsi qu'une rumeur concernant un projet résidentiel dans le secteur de l'Abbaye.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 20 h 21.

2019-05-192 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Jules Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pascal Quevillon
Maire